

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

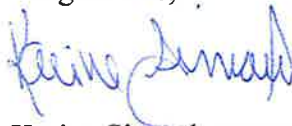
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Montmagny tiendra une séance extraordinaire le lundi 14 décembre 2020, à 18 h 45, en la salle du conseil, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est, à Montmagny, pour adopter le budget de l'année 2021 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Les délibérations du conseil, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le programme triennal des immobilisations et sur le budget. En ce qui concerne la période de questions de cette séance, les citoyens sont invités à poser leurs questions par le biais du formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.ville.montmagny.qc.ca/fr/ville/vie-democratique/seances-du-conseil/>.

Fait à Montmagny, ce quatrième jour du mois de décembre 2020.

La greffière,



Karine Simard, avocate